RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00021
Numéro SIREN : 428 843 130
Nom ou dénomination : HELLOWORK

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2021 sous le numéro de dépôt 7716

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

PROJET DE TRAITÉ DE FUSION-ABSORPTION SIMPLIFIEE

ENTRE

HELLOWORK
(Société Absorbante)

ET

DIPLOMEO
(Société Absorbée)

EN DATE DU 26 MAI 2021

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- **HELLOWORK**, société par actions simplifiée au capital de 168.672 euros, dont le siège social est situé 2, rue de la Mabilais, 35000 Rennes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 428 843 130 RCS Rennes, représentée par son président, Monsieur Jérôme Armbruster, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société Absorbante** »,

D'UNE PART,

ET

- **DIPLOMEO**, société par actions simplifiée au capital de 49.965 euros, dont le siège social est situé 16, rue Saint-Marc, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 534 604 400 RCS Paris, représentée par son président, la société HELLOWORK, elle-même représentée par son président, Monsieur Jérôme Armbruster, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société Absorbée** ».

D'AUTRE PART,

La Société Absorbante et la Société Absorbée étant selon les cas ci-après dénommées individuellement une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les Parties ont convenu de procéder à la transmission, par voie de fusion-absorption, du patrimoine de la Société Absorbée à son associée unique la Société Absorbante, conformément aux dispositions des articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce et notamment l'article L. 236-11 dudit Code.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1.1 La Société Absorbante

1.1.1. Identification

La Société Absorbante est une société par actions simplifiée au capital de 168.672 euros, dont le siège social est situé 2, rue de la Mabilais, 35000 Rennes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 428 843 130.

La Société Absorbante a été immatriculée le 10 janvier 2000 au Registre du commerce et des sociétés de Rennes pour une durée qui expire le 10 janvier 2099.

1.1.2. Capital social

Le capital social de la Société Absorbante d'un montant de 168.672 euros est composé de 1.054.200 actions libérées de la totalité de leur valeur nominale.

La Société Absorbante n'a pas d'emprunt obligataire à sa charge.

La Société Absorbante n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune action de préférence, aucune obligation convertible en actions ou échangeables contre des actions ou donnant droit à souscription à des actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts de la Société Absorbante.

1.1.3. Objet social

La Société Absorbante a pour objet, en France et dans tous pays :

- Prestation de tous services aux particuliers, entreprises, commerçants, artisans, administrations et professions libérales, dans le domaine de l'informatique, des télécommunications, de l'Internet et des systèmes d'information en général, et des ressources humaines,
- Conseil et assistance, en matière de ressources humaines, de recherche d'emploi, de recrutement, de recherche et de sélection de personnel au moyen d'outils de gestion et d'exploitation de base de données sur Internet, à destination de tout public,
- Enseignement, formation professionnelle, sous toutes leurs formes et sur tous supports à destination de tout public,
- Vente d'espace publicitaire sous toutes ses formes,
- Conception, réalisation, administration et édition de site internet,
- Prise de participation, directe ou indirecte, conseil, gestion dans toute société dont l'objet social ou l'activité serait similaire ou connexe à celui de la société,
- Animation des entreprises auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de toutes prestations de services en matière administrative, financière, technique ou commerciale,
- Ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financière ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

1.1.4. Exercice social - Résultats - Effectif

La Société Absorbante clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, la Société Absorbante a réalisé un chiffre d'affaires de 43.655.697 euros et un résultat net comptable de 8.565.521 euros.

Le montant du bilan de la Société Absorbante au 31 décembre 2020 s'élève à 59.610.268 euros et le montant de ses capitaux propres s'élève à 14.660.345 euros.

L'effectif de la Société Absorbante au 30 avril 2021 est de 253 salariés.

1.1.5. Organes de direction et de contrôle

Le président de la Société Absorbante est Monsieur Jérôme Armbruster.

Le président du conseil de surveillance de la Société Absorbante est Monsieur Roland Tresca. Les membres du conseil de surveillance sont Monsieur Roland Tresca, Monsieur Yves Gourvennec, Monsieur Marc Fournier et Monsieur Edouard Coudurier.

Les commissaires aux comptes de la Société Absorbante sont :

- commissaire aux comptes titulaire : Monsieur André Tanguy, domicilié professionnellement boulevard Saint-Martin, 29600 Saint-Martin-des-Champs ;

- commissaire aux comptes suppléant : la société Cabinet Tanguy, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé boulevard Saint-Martin, 29600 Saint-Martin-des-Champs, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 379 167 067 RCS Brest.

L'extrait Kbis à jour de la Société Absorbante figure en **Annexe 1**.

1.2 La Société Absorbée

1.2.1 Identification

La Société Absorbée est une société par actions simplifiée au capital de 49.965 euros, dont le siège social est situé 16, rue Saint-Marc, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 534 604 400.

La Société Absorbée a été immatriculée le 14 septembre 2011 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre pour une durée de 99 ans qui expire le 14 septembre 2110.

1.2.2 Capital social

Le capital social de la Société Absorbée d'un montant de 49.965 euros est composé de 49.965 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, de même catégorie, entièrement libérées et intégralement souscrites.

La Société Absorbée n'a pas d'emprunt obligataire à sa charge.

La Société Absorbée n'a émis aucune action de priorité, aucune action à dividende prioritaire sans droit de vote, aucune action de préférence, aucune obligation convertible en actions ou échangeables contre des

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

actions ou donnant droit à souscription à des actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

Il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les statuts de la Société Absorbée.

1.2.3 Objet social

La Société Absorbée a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger pour son compte et pour le compte de tiers :

- le conseil et développement, la communication, le marketing, les nouvelles technologies, l'investissement à caractère commercial ou non dans des sociétés cotées ou non cotées, nationales ou internationales,
- internet et toutes solutions onlines,
- les jeux hors ligne ou en ligne, le développement de jeux,
- le marketing, le marketing direct et le marketing relationnel,
- l'organisation d'événements, de jeux concours,
- la création de club,
- la gestion de droits et licences,
- la gestion de bases de données,
- la production audiovisuelle, le multimédia,
- l'édition et la revente de contenu média,
- la vente de bases de données,

et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tous autres objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

1.2.4 Exercice social – Résultat – Effectif

La Société Absorbée clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, la Société Absorbée a réalisé un chiffre d'affaires de 4.625.425 euros et un résultat net comptable de 937.093 euros.

Le montant du bilan de la Société Absorbée au 31 décembre 2020 s'élève à 3.452.109 euros et le montant de ses capitaux propres s'élève à 1.652.522 euros.

L'effectif de la Société Absorbée au 30 avril 2021 est de 52 salariés.

1.2.5 Organes de direction et de contrôle

Le président de la Société Absorbée est la Société Absorbante, elle-même représentée par son président, Monsieur Jérôme Armbruster.

Le commissaire aux comptes titulaire de la Société Absorbée est la société Grant Thornton, société anonyme dont le siège social est situé 29, rue du pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 632 013 843 RCS Nanterre.

L'extrait Kbis à jour de la Société Absorbée figure en **Annexe 2**.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

1.3 Liens juridiques entre la Société Absorbante et la Société Absorbée

La Société Absorbante détient, depuis le 18 mai 2021, 100% des actions composant le capital social de la Société Absorbée et des droits de vote y attachés.

Elle s'engage à maintenir cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion.

2. REGIME JURIDIQUE DE L'OPERATION

La présente fusion concerne l'absorption, par voie de fusion, de la Société Absorbée par la Société Absorbante aux conditions définies aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce.

Les Parties étant des sociétés par actions simplifiées, et la Société Absorbante s'engageant à détenir la totalité des actions de la Société Absorbée en permanence jusqu'à la réalisation de la fusion, les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce sont spécialement applicables à la présente fusion, sous réserve du respect de cet engagement.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir un rapport d'échange entre les actions de la Société Absorbante et les actions de la Société Absorbée et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante.

Au plan comptable, la présente fusion est soumise au titre VII du recueil des normes comptables françaises intégrant le règlement n°2017-01 du 5 mai 2017 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

Au plan fiscal, elle est placée sous le régime défini à l'article 15 du présent traité.

3. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

L'objectif de cette opération de fusion est d'unifier les activités de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, afin d'augmenter les synergies entre les deux sociétés, de simplifier et de rationnaliser la structure du groupe et d'optimiser ses couts de fonctionnement.

Cette opération permettra en outre d'économiser des frais de gestion engendrés par l'existence d'une filiale.

4. COMPTES ANNUELS UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION DE FUSION

Pour établir les conditions de l'opération de fusion, les Parties ont décidé d'utiliser les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 pour chaque Partie.

Les comptes annuels de la Société Absorbée ont été arrêté par son président en date du 18 mai 2021 et certifiés par le commissaire aux comptes le 3 mai 2021.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la Société Absorbée figurent en **Annexe 3** au présent projet de traité de fusion.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

5. DATE D'EFFET - DATE DE REALISATION DE L'OPERATION DE FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4, 2° du Code de commerce, il est précisé que la présente opération de fusion aura :

- un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2021 (la « **Date d'Effet** ») ;

- un effet juridique au 30 juin 2021 (la « **Date de Réalisation** »), sous réserve que le dépôt au greffe prévu à l'article L. 236-6 du Code de commerce et la publicité prévue à l'article R. 236-2-1 du Code de commerce aient pu avoir lieu trente (30) jours au moins avant le 30 juin 2021.

 Si cette condition n'était pas réalisée avant le 30 juin 2021, la Date de Réalisation serait reportée au dernier jour du mois (à minuit (24h00)) au cours duquel survient la date d'expiration du délai de trente (30) jours visé au dernier alinéa de l'article R. 236-2 du Code de commerce.

 Si cette condition n'était pas réalisée au plus tard le 31 décembre 2021, les présentes seraient considérées comme caduques sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1, 4° du Code de commerce, toutes les opérations réalisées par la Société Absorbée entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation seront considérées, d'un point de vue comptable et fiscal, comme ayant été accomplies par la Société Absorbante, laquelle supportera les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis à compter de la Date d'Effet.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la Date de Réalisation de l'opération de fusion, y compris ceux dont la désignation viendrait à être omise dans le présent traité. En outre, l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnés par la dissolution de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante.

6. METHODES D'EVALUATION UTILISEES

S'agissant d'une opération impliquant des sociétés sous contrôle commun, pour la détermination de la valeur du patrimoine transmis par la Société Absorbée aux fins de sa comptabilisation dans les livres de la Société Absorbante, les éléments transmis sont évalués, conformément aux articles 710-1 et suivants du Plan Comptable Général, sur la base de leur valeur nette comptable, telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la Société Absorbée, ce dont il est fait référence en **Annexe 4** aux présentes.

Il est d'ores et déjà précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II, 1° du Code de commerce, il ne sera pas procédé à un échange d'actions ni à la détermination d'une parité d'échange, la Société Absorbante étant titulaire de 100% des actions composant le capital social de la Société Absorbée à la date de signature du présent traité et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation.

7. DESIGNATION ET EVALUATION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE ABSORBEE DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE

La Société Absorbée apporte, à titre de fusion, à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments (actif et passif), droits et valeurs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la Date de Réalisation.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

A la Date d'Effet, l'actif et le passif de la Société Absorbée consistent dans les éléments ci-après énumérés à leur valeur comptable.

La fusion emportant transmission de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée, les apports et le passif grevant ces apports porteront sur la généralité des éléments transmis, même non nommément désignés ou omis dans la désignation établie sur la base des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 de la Société Absorbée ; de ce fait cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation.

7.1 <u>Eléments d'actif dont la transmission est prévue</u>

7.1.1. Actif immobilisé

7.1.1.1. Des immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce comprenant :

(i) la clientèle, le droit de se dire successeur de la Société Absorbée, les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et en général tous documents quelconques appartenant à la Société Absorbée, pour …… ***Mémoire***

(ii) le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la Société Absorbée, pour …..…….. ***Mémoire***

(iii) la propriété pleine et entière ou le droit d'usage des droits de propriété intellectuelle, des connaissances techniques et de tout savoir-faire, pour…….. ***Mémoire***

	Brut	***Amort./Prov.***	***Net***
Concessions, brevets et droits similaires	716.358 €	574.955 €	141.403 €

L'ensemble des immobilisations incorporelles ci-dessus étant apporté pour un montant net de 141.403 €.

7.1.1.2. Des immobilisations corporelles

	Brut	***Amort./Prov.***	***Net***
Autres immobilisations corporelles	118.394 €	78.299 €	40.095 €

L'ensemble des immobilisations corporelles ci-dessus étant apporté pour un montant net de 40.095 €.

7.1.1.3. Des immobilisations financières

	Brut	***Amort./Prov.***	***Net***
Autres immobilisations financières	65.733 €	/	65.733 €

L'ensemble des immobilisations financières ci-dessus étant apporté pour 65.733 €.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

7.1.2. Actif circulant

	Brut	***Amort./Prov.***	***Net***
Avances, acomptes versés sur commandes	1.100 €	/	1.100 €
Créances clients et comptes rattachés	1.335.801 €	80.098 €	1.255.702 €
Autres créances	734.348 €	3.300 €	731.047 €
Valeurs mobilières de placement	210 €	/	210 €
Disponibilités	1.182.128 €	/	1.182.128 €

L'ensemble des éléments de l'actif circulant ci-dessus étant apporté pour 3.170.189 €.

7.1.3. Comptes de régularisation

	Brut	***Amort./Prov.***	***Net***
Charges constatées d'avance	34.689 €	/	34.689 €

Le montant total des éléments d'actif de la Société Absorbée, dont la transmission à la Société Absorbante est prévue, est estimé à un montant net de 3.452.109 € à la Date d'Effet.

7.2 Passif dont la transmission est prévue

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, au lieu et place de la Société Absorbée, le passif de cette dernière, tel qu'il existe à la Date d'Effet et tel qu'il sera apparu après la Date d'Effet ou se trouvera modifié à la Date de Réalisation. La Société Absorbante deviendra donc débitrice de ces dettes au lieu et place de la Société Absorbée, sans que cette substitution n'entraîne novation à l'égard des créanciers concernés.

Les éléments de passif dont la prise en charge est prévue comprennent les passifs suivants ressortant à la Date d'Effet à la valeur comptable suivante :

- des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit transmis pour 360.000 €
- des emprunts et dettes financières divers transmis pour 489 €
- des avances et acomptes reçus sur commandes en cours transmises pour..... 25.808 €
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés transmises pour..... 106.796 €
- des dettes fiscales et sociales transmises pour929.172 €
- d'autres dettes transmises pour..... 2.192 €
- des produits constatés d'avance transmis pour375.130 €

Le montant total des éléments de passif de la Société Absorbée, dont la transmission à la Société Absorbante est prévue, est estimé à 1.799.587 € à la Date d'Effet.

Par ailleurs, conformément à ce qui précède, tout passif complémentaire apparu chez la Société Absorbée entre la Date d'Effet (incluse) et la Date de Réalisation, ainsi que, plus généralement, tout passif qui, afférent à l'activité de la Société Absorbée et non connu ou non prévisible à ce jour, viendrait à apparaître ultérieurement, sera pris en charge par la Société Absorbante.

Enfin, en sus du passif à prendre en charge, la Société Absorbante devra assumer les engagements donnés par la Société Absorbée à la Date de Réalisation.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

La liste des engagements hors bilan contractés ou consentis par la Société Absorbée figure en **Annexe 5.**

En contrepartie, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à la Société Absorbée résultant des engagements reçus et existant à la Date de Réalisation.

7.3 Montant de l'actif net transmis

- Le montant total de l'actif apporté s'élève à la somme de 3.452.109 €.

- Le montant total du passif transmis s'élève à la somme de 1.799.587 €.

L'actif net transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante ressort à 1.652.522 € à la Date d'Effet.

8. REMUNERATION DES APPORTS A TITRE DE FUSION – MALI DE FUSION

8.1 Absence de rapport d'échange et d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions des articles L. 236-3, II 1° et R. 236-1 du Code de commerce, dans la mesure où la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante.

Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante, bénéficiaire des apports, contre les actions de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, les Parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu de déterminer un rapport d'échange.

8.2 Montant prévu du mali de fusion

La différence entre :

- d'une part, la valeur de l'actif net pris en charge par la Société Absorbante, soit un actif net de 1.652.522 €, et
- d'autre part, la valeur nette comptable des actions de la Société Absorbée, soit 7.811.347,74 € (y compris les frais d'acquisition pour un montant de 98.092.77 €),

constitue un mali de fusion d'un montant de 6.158.825,74 €.

Le mali de fusion devra être comptabilisé conformément aux règles comptables et notamment aux dispositions des articles 745-4 et suivants du Plan Comptable Général.

9. DECLARATIONS

9.1 Déclarations générales de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare ce qui suit :

- la Société Absorbée entend transmettre à la Société Absorbante l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve, conformément aux stipulations qui précèdent ;

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

- la Société Absorbée prend l'engagement formel, au cas où se révéleraient, postérieurement à la signature du présent projet de traité de fusion, des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur transmission par acte complémentaire et ce, au plus tard avant la Date de Réalisation, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis ;

- la Société Absorbée est propriétaire des éléments d'actif et de passif qu'il entend transmettre par l'effet du présent projet de traité de fusion ;

- la Société Absorbée est régulièrement propriétaire ou bénéficiaire du droit d'usage des droits de propriété intellectuels se rapportant aux éléments transmis à titre de fusion ;

- la Société Absorbée a tous pouvoirs et capacités aux fins des présentes ;

- les présentes, une fois dûment signées, constitueront une obligation valable et irrévocable de la part de la Société Absorbée ;

- la Société Absorbée n'a jamais été en état de liquidation des biens, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de redressement judiciaire ou de cessation des paiements, de même qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable ou d'une procédure de sauvegarde ;

- l'opération de fusion, objet du présent projet de traité, n'est en contradiction avec aucune des obligations de la Société Absorbée ;

- la Société Absorbée n'a contracté aucun engagement « hors-bilan » (avals, cautions, garanties ou autres engagements), autre que ceux mentionnés à l'**Annexe 5** ;

- les biens transmis sont libres de toute restriction, nantissement, inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti ou plus généralement sûreté ou autre droit de toute nature ou autre susceptible de s'opposer à leur transfert, d'en réduire la valeur ou d'en limiter la jouissance, ainsi qu'il ressort de l'état délivré par le greffe du Tribunal de commerce de Paris figurant en **Annexe 6 ;**

- les biens transmis ne sont l'objet d'aucune option, accord ou réclamation de quelque nature que ce soit, tant en ce qui concerne la libre disposition des biens eux-mêmes que des droits y attachés ;

- l'opération de fusion, objet du présent traité, n'emporte aucun engagement (financier ou autre) ;

- la Société Absorbée a été gérée et sera gérée raisonnablement et dans le cours normal des affaires jusqu'à la Date de Réalisation ;

- les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers seront remis à la Société Absorbante.

9.2 Déclarations générales de la Société Absorbante

La Société Absorbante déclare ce qui suit :

- la Société Absorbante a tous pouvoirs et capacité aux fins des présentes et le présent projet de traité, une fois signé, constituera une obligation valable et irrévocable de sa part ;

- la Société Absorbante n'est pas dans un cas de dissolution prévu par la loi ou par ses statuts ; qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de cessation

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

des paiements, de même qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable ou d'une procédure de sauvegarde.

9.3 Déclarations sur les contrats transmis

Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbante, engage expressément cette dernière à se substituer à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations de cette dernière découlant de l'ensemble des contrats auxquels elle est partie et qui seront transférés à la Société Absorbante.

La Société Absorbée déclare qu'il n'existe à sa connaissance aucun motif de litige, d'annulation ou de résiliation de ces contrats et qu'aucune notification de résiliation ou d'intention de résilier n'a été reçue au titre de l'un de ces contrats.

La Société Absorbante (i) déclare avoir parfaite connaissance des conditions de transfert de ces contrats et (ii) s'engage à ne pas rechercher *in fine* la responsabilité de la Société Absorbée dans le cas où l'accord ou l'agrément du cocontractant ou du tiers requis n'aurait pas été obtenu.

La Société Absorbée s'engage à faciliter le transfert de ces contrats à la Société Absorbante.

Le cas échéant, la Société Absorbante fera son affaire personnelle aux lieu et place de la Société Absorbée sans recours contre cette dernière de la poursuite ou de la rupture des contrats ou mandats qui n'auraient pu être transférés dans le cadre de la présente opération de fusion.

9.4 Renonciation au privilège du vendeur et à l'action résolutoire

La présente opération de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante étant faite à charge, notamment pour la Société Absorbante et ainsi qu'il sera dit ci-après, de payer le passif de la Société Absorbée, Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbée, déclare expressément renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire pouvant appartenir à la Société Absorbée du fait de la présente opération de fusion.

En conséquence, dispense expresse est faite de l'inscription du privilège de vendeur.

9.5 Déclarations sur le titre d'occupation des locaux de la Société Absorbée

La Société Absorbée est titulaire de deux droits au bail portant sur les locaux de son siège social en vertu de deux contrats de bail conclus avec la société SCI DES 16/18 RUE SAINT MARC, pour une durée de neuf années entières et consécutives commençant à courir respectivement le 20 juin 2016 et le 13 novembre 2017.

Les Parties feront leurs meilleurs efforts afin de mettre en œuvre les stipulations du contrat de bail dans le cadre de la présente opération de fusion jusqu'à la fin du bail commercial.

Conformément aux dispositions de l'article L145-16 alinéa 2 du Code de commerce, la Société Absorbante sera substituée à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations découlant de ce bail et ce jusqu'à la fin du bail commercial.

9.6 Déclarations sur les biens immobiliers

La Société Absorbée n'est propriétaire d'aucun bien immobilier.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

9.7 Déclarations sur les installations classées

Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbée, déclare qu'aucune installation ne relève de la réglementation afférente aux installations classées.

9.8 Déclarations sur les contrats de travail

La Société Absorbée précise qu'elle emploie 52 salariés à la date du présent projet de traité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1224-1 du Code du travail, la Société Absorbante reprendra l'ensemble du personnel salarié de la Société Absorbée.

D'une manière générale et conformément aux dispositions du même article L. 1224-1 du Code du travail précité, la Société Absorbante reprendra l'ensemble des obligations contractées par la Société Absorbée ou acceptées par elle en application des contrats de travail personnel transféré au titre de la présente fusion.

La Société Absorbante sera substituée à la Société Absorbée vis-à-vis dudit personnel, en ce qui concerne toutes retraites comme tout complément de retraire susceptible d'être dû, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèce, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

9.9 Déclarations sur les contrats d'assurance

Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbée, déclare que l'ensemble des contrats et police d'assurance se poursuivra automatiquement du fait de la présente opération de fusion.

Le cas échéant et avec la collaboration de la Société Absorbée, la Société Absorbante fera son affaire personnelle en lieu et place de la Société Absorbée et sans recours contre cette dernière, de toute formalité éventuelle concernant le transfert de tout contrat d'assurance ou police qui aurait pu être souscrit par la Société Absorbée.

9.10 Déclarations sur les participations

La Société Absorbée déclare ne détenir aucun titre de participation.

9.11 Déclarations sur les nantissements et garanties consenties ou octroyées par ou à la Société Absorbée

La Société Absorbée et la Société Absorbante s'engagent à faire leurs meilleurs efforts, en temps utiles et au plus tard à la Date de Réalisation, pour solliciter tout accord ou agrément nécessaire, ou plus généralement procéder à toutes notifications ou toutes démarches nécessaires en vue de la substitution de la Société Absorbante à la Société Absorbée aux nantissements ou garanties consentis ou octroyés par ou à la Société Absorbée listés notamment en **Annexes 5 et 6**.

9.12 Déclarations sur les marques

Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbée, déclare que cette dernière est propriétaire de la marque et des noms de domaines listés en **Annexe 7**.

Le cas échéant et avec la collaboration de la Société Absorbée, la Société Absorbante fera son affaire personnelle en lieu et place de la Société Absorbée et sans recours contre cette dernière, de toute formalité éventuelle concernant le transfert des marques et des noms de domaine.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

9.13 Déclarations sur les sites Internet

Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbée, déclare que cette dernière est notamment propriétaire de la totalité des éléments matériels et intellectuels constitutifs des sites Internet dont les noms de domaine figurent en **Annexe 7**, dans l'ensemble de leurs composants, informatiques (notamment les logiciels et développements informatiques et les pages Internet, incluant les programmes en code source et objet, les travaux de conception préparatoire, les cahiers des charges et études préalables, la documentation utilisateur, les logiciels bureautiques et systèmes d'information), la charte graphique (y compris les projets, maquettes, prototypes et plans), du contenu (notamment les éléments textuels, graphiques, sonores, photographiques, multimédia), etc.

Le cas échéant et avec la collaboration de la Société Absorbée, la Société Absorbante fera son affaire personnelle en lieu et place de le Société Absorbée et sans recours contre cette dernière, de toute formalité éventuelle concernant le transfert de tout contrat afférent aux sites Internet transférés.

10. PROPRIETE - JOUISSANCE - PERIODE INTERCALAIRE

10.1. La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits apportés par la Société Absorbée à compter de la Date de Réalisation.

La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits et actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée. A ce titre, elle se trouvera notamment, en conformité avec les dispositions de l'article L. 236-14 du Code de commerce, débitrice des créanciers de la Société Absorbée, aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

10.2. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4, 2° du Code de commerce, il est précisé que la présente opération de fusion aura un effet rétroactif, d'un point de vue comptable et fiscal, à la Date d'Effet.

En conséquence, les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter de la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante, laquelle supportera les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation, toutes les opérations actives et passives dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre la Date d'Effet et la Date de Réalisation, seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la Société Absorbante.

L'ensemble du passif de la Société Absorbée à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnés par la dissolution de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante.

Il est précisé :

- que la Société Absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la Société Absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1er janvier 2021 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la Société Absorbée,

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

- et que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif de la Société Absorbée pris en charge par la Société Absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la Société Absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

10.3. Dans l'attente de la réalisation définitive de l'opération de fusion prévue aux termes du présent projet de traité de fusion, la Société Absorbée s'interdit formellement - si ce n'est avec l'agrément de la Société Absorbante - d'accomplir tout acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer tout accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, de contracter tout emprunt, sous quelque forme que ce soit.

Au cas où la transmission de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée s'engage à faire ses meilleurs efforts pour l'obtention de ces accords ou décisions d'agrément, étant précisé que la Société Absorbante s'engage à ne pas rechercher *in fine* la responsabilité de la Société Absorbée dans le cas où l'accord ou l'agrément du cocontractant ou du tiers requis n'aurait pas été obtenu.

Le cas échéant, la Société Absorbante fera son affaire personnelle aux lieu et place de la Société Absorbée sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de toute conséquence résultant de l'inexactitude ou de l'omission de la désignation ou de plusieurs biens appartenant à la Société Absorbée et qui n'aurait pu faire l'objet d'un transfert avant la Date de Réalisation.

11. CHARGES ET CONDITIONS

Les apports ci-dessus stipulés sont consentis et acceptés sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous les charges et conditions suivantes :

- la Société Absorbante prendra les biens et droits apportés par la Société Absorbée dans leur consistance et leur état à la Date de Réalisation, sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Absorbée, notamment pour usure ou mauvais état du matériel et des objets mobiliers, insolvabilité des débiteurs ou toute autre cause ;

- la Société Absorbante bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourraient être allouées à la Société Absorbée et dont l'octroi ne serait pas remis en cause du fait de la présente opération de fusion ;

- la Société Absorbante accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés et de rendre cette transmission opposable aux tiers. Le cas échéant, elle fera son affaire personnelle aux lieu et place de la Société Absorbée sans recours contre cette dernière, pour quelque cause que ce soit, de toute conséquence résultant de l'inexactitude ou de l'omission de la désignation ou de plusieurs biens appartenant à la Société Absorbée et qui n'aurait pu faire l'objet d'un transfert avant la Date de Réalisation et, le cas échéant, de l'exécution ou de la réalisation à ses frais et risques et périls, de tous accords, traités, contrats ou engagements quelconques qui auront pu être souscrits par la Société Absorbée et dont la résiliation pourrait résulter de la présente opération de fusion ;

- la Société Absorbante sera débitrice des créanciers de la Société Absorbée aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne de novation à l'égard des créanciers ;

- la Société Absorbante supportera en particulier à ses frais, risques et périls, et fera son affaire personnelle de tous impôts, primes d'assurance, contributions, loyers, taxes, etc., ainsi que toutes

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

les charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens apportés ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation ;

- la Société Absorbante se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'activité de la Société Absorbée transmise par voie de fusion et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire et dont la révocation pourrait résulter de la présente opération de fusion ;

- le cas échéant, la Société Absorbante poursuivra toutes instances en cours, tant en demande qu'en défense, auxquelles la Société Absorbée serait partie à la Date de Réalisation. La Société Absorbante effectuera toutes diligences nécessaires auprès des greffes concernés afin de se substituer à la Société Absorbée dans l'exercice desdites actions et instances, tant en demande qu'en défense ;

- jusqu'à la Date de Réalisation et postérieurement à cette date, les représentants de la Société Absorbée s'engagent à faire leurs meilleurs efforts à première demande et aux frais de la Société Absorbante, pour fournir à celle-ci tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires pour faciliter la réalisation de la transmission des biens compris dans les apports transmis par voie de fusion et de l'accomplissement de toutes formalités y afférentes.

12. CONDITIONS PREALABLES A LA REALISATION DE L'OPERATION DE FUSION

Conformément à l'article L. 236-11 du Code de commerce, dans la mesure où la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité des actions composant le capital social de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il n'y a lieu ni à approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbante, ni à approbation de la fusion par l'associé unique de la Société Absorbée.

La réalisation de la présente opération de fusion sera subordonnée à la réalisation, trente (30) jours au moins avant la Date de Réalisation, au dépôt au greffe prévu à l'article L. 236-6 du Code de commerce et la publicité prévue à l'article R. 236-2-1 du Code de commerce.

13. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE NON SUIVIE DE LIQUIDATION

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à la Date de Réalisation telle que définie à l'article 5 ci-dessus, c'est-à-dire :

- au 30 juin 2021, ou
- si le dépôt au greffe prévu à l'article L. 236-6 du Code de commerce et la publicité prévue à l'article R. 236-2-1 du Code de commerce n'ont pu avoir lieu trente (30) jours au moins avant le 30 juin 2021 : au dernier jour du mois (à minuit (24h00)) au cours duquel survient la date d'expiration du délai de trente (30) jours visé au dernier alinéa de l'article R. 236-2 du Code de commerce.

Du fait de la reprise par la Société Absorbante de la totalité des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société Absorbée, la dissolution de la Société Absorbée ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

14. FORMALITES DIVERSES – DELEGATIONS DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

14.1 La Société Absorbante accomplira dans les délais prévus les formalités légales et fera opérer toutes les publications prescrites par la loi, en vue de rendre opposable aux tiers la présente opération de fusion avec la dévolution des éléments d'actif et de passif en découlant.

A cet effet, la Société Absorbante fera notamment procéder à la publication de la réalisation de la présente opération de fusion au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Tous pouvoirs sont, dès à présent, respectivement donnés :

- à Monsieur Jérôme Armbruster, agissant es-qualités et au nom de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, à l'effet de :

 - poursuivre la réalisation définitive de la présente opération de fusion par lui-même, ou par un ou plusieurs mandataires par lui désigné(s) et, en conséquence de réitérer si besoin était et au plus tard à la Date de Réalisation, la transmission du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations ;

 - s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs et ce, au plus tard à la Date de Réalisation.

- aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports prévus dans le présent projet de traité de fusion, pour l'accomplissement des formalités légales requises.

15. DECLARATIONS FISCALES

15.1. Impôts directs

a) Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la présente opération de fusion aura un effet rétroactif sur le plan fiscal et comptable au 1er janvier 2021. De ce fait, le résultat bénéficiaire ou déficitaire réalisé depuis le 1er janvier 2021 par la Société Absorbée sera repris pour la détermination du résultat de la Société Absorbante au titre de l'exercice de la fusion.

b) Les soussignées, es-qualités et au nom des Parties qu'elles représentent respectivement, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur résultant des dispositions des articles 210 et 210-0 A du Code Général des Impôts.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

A cet effet, Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbante s'engage à :

- reprendre à son passif les provisions dont l'imposition a été différée par la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;

- reprendre au passif de son bilan la réserve spéciale où la Société Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10%, de 15%, de 18% de 19% ou de 25% ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du 6ieme alinéa du 5 du 1° de l'article 39 du CGI ;

- se substituer à la Société Absorbée, le cas échéant, pour la réintégration des résultats dont l'imposition avait été différé chez cette dernière ;

- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues lors de la présente opération de fusion, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-6 du Code Général des Impôts, d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée et à reprendre à son compte toutes les obligations y afférents ;

- réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés selon les modalités prévues à l'article 210 A-3-d du Code général des impôts, les plus-values éventuellement dégagées par la Société Absorbée, dans le cadre de la présente opération de fusion, sur les biens amortissables qui lui sont transmis et, en cas de cession de ces biens, imposer immédiatement la fraction de la plus-value non encore réintégrée à la date de ladite cession ;

- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations, et les biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A-6 du Code Général des Impôts, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, comprendre dans ses résultats de l'exercice au titre duquel intervient l'opération la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et celle qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée .

Conformément au règlement n°2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et à l'Instruction 4 I-1-05 du 30 décembre 2005 prise pour l'application de l'article 210 A du Code général des impôts, afin que les mêmes valeurs soient admises du point de vue fiscal, la Société Absorbante s'engage à :

- reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeur d'origine, amortissements, dépréciations) ;

- continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée ;

- réintégrer le cas échéant, la provision pour amortissements dérogatoires dans les mêmes conditions que l'aurait fait la Société Absorbée.

En outre, les Parties s'engagent à joindre à leur déclaration de résultat au titre de l'exercice au cours duquel la présente fusion est réalisée ainsi, le cas échéant, qu'au titre des exercices suivants, un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'éléments compris dans la présente opération d'apport-fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 septies I du Code Général des Impôts.

Le cas échéant, la Société Absorbante inscrira les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans l'opération d'apports-fusion et dont l'imposition a été reportée dans le registre prévu à l'article 54 septies II du Code Général des Impôts.

Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbante, engage ladite société à reprendre tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la présente fusion notamment celles soumises au régime prévu aux articles 210-0 A et suivants et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbante, engage ladite société :

- d'une part, à déposer au centre des impôts dans le délai de soixante (60) jours suivant la première publication de la réalisation définitive de la fusion dans un journal d'annonces légales, une déclaration de résultat de la Société Absorbée au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion en vertu de l'article 201, 3 du Code général des impôts ainsi qu'un état de suivi des plus-values en sursis d'imposition prévu à l'article 54 septies I du Code général des impôts ;

- d'autre part, à déposer dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la première publication de la réalisation définitive de la fusion dans un journal d'annonces légales la déclaration relative à la cessation d'entreprise de la Société Absorbée au centre de formalités des entreprises de la société en application de l'article 201,1 du Code Général des Impôts ;

- et enfin à réintégrer dans ses bénéfices imposables la fraction non encore imposées des subventions d'investissement perçues par la Société Absorbante au titre d'immobilisations amortissables et non amortissables selon les modalités prévues par l'Article 42 septies du CGI.

15.2. T.V.A.

En application de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, la Société Absorbante sera réputée continuer la personne de la Société Absorbée et sera en conséquence purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée.

La Société Absorbée transfèrera ainsi purement et simplement à la Société Absorbante le crédit de TVA dont elle disposera le cas échéant à la date de Réalisation.

Par ailleurs, les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre la Société Absorbante et la Société Absorbée dans le cadre de l'opération de fusion sont dispensées de TVA.

A cet effet, les Parties s'engagent, en outre, à faire mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée sur la ligne « *Autres opérations non-imposables* ».

La Société Absorbante s'engage à opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'opération de fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si cette dernière avait poursuivi elle-même son activité.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

15.3. Opérations antérieures

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal de toute nature, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur, et notamment en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

15.4. Subrogation générale

D'une façon générale, Monsieur Jérôme Armbruster, agissant ès-qualités et au nom de la Société Absorbante, oblige la Société Absorbante à se subroger purement et simplement dans l'ensemble des droits et obligations de la Société Absorbée, pour assurer le paiement de toutes cotisations, taxes ou impôts restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution, que ce soit en matière d'impôts directs, indirects ou d'enregistrement.

15.5. Droits d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, les Parties constatent que la présente opération de fusion, intervenant entre des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, relève des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts et sera donc enregistrée gratuitement dans le mois qui suit sa date.

16. FORMALITES DE PUBLICITE

Le présent projet de traité de fusion sera publié conformément à la loi et de telle sorte que le délai de trente (30) jours visé au dernier alinéa de l'article R. 236-2 et à l'article R. 236-2-1 du Code de commerce soit expiré avant la Date de Réalisation.

Le présent projet de traité de fusion fera l'objet d'une publication sur les sites Internet de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dans les conditions prévues par les dispositions des articles R. 236-2 et R. 236-2-1 du Code de commerce. Les oppositions seront le cas échéant portées devant le tribunal compétent qui en règlera le sort.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera et notamment en vue du dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

17. FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la Société Absorbante.

18. ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les Parties font élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

19. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION

Le présent projet de traité de fusion est soumis au droit français.

Tout litige relatif au projet de traité de fusion et à ses suites que les Parties n'auraient pu résoudre amiablement sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris à qui il est fait attribution exclusive et expresse de compétence.

20. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, le présent projet de traité de fusion est signé électroniquement par le représentant habilité respectif des Parties mentionné dans les comparutions du présent projet de traité de fusion. Les Parties reconnaissent expressément que des signatures électroniques via DocuSign, lequel service est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014, ont été utilisées pour la signature du présent projet de traité de fusion par ces signataires.

Chaque Partie reconnaît qu'elle a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique du présent projet de traité de fusion et qu'elle a signé le présent projet de traité de fusion par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent projet de traité de fusion. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacune des Parties n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations de chaque Partie à cet accord. La remise d'une copie électronique du présent projet de traité de fusion directement par DocuSign à chacune des Parties constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque Partie au présent projet de traité de fusion.

[Signatures en pages suivantes]

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Fait le 26 mai 2021
En un (1) exemplaire électronique,

DocuSigned by:
Jérôme ARMBRUSTER
EFAC7DC8B043441...

HELLOWORK
Par : Monsieur Jérôme Armbruster
Fonction : Président

DocuSigned by:
Jérôme ARMBRUSTER
EFAC7DC8B043441...

DIPLOMEO
Par : HELLOWORK
Par : Monsieur Jérôme Armbruster
Fonction : Président

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Extrait Kbis de la Société Absorbante

Annexe 2 Extrait Kbis de la Société Absorbée

Annexe 3 Comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2020

Annexe 4 Méthodes d'évaluation utilisées

Annexe 5 Liste des engagements hors bilan contractés par la Société Absorbée

Annexe 6 Etat des privilèges et nantissements de la Société Absorbée délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Annexe 7 Liste des marques et noms de domaine de la Société Absorbée

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Annexe 1

Extrait Kbis de la Société Absorbante

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
7 RUE PIERRE ABELARD
CS 43124
35031 RENNES CEDEX

N° de gestion 2000B00021

Code de vérification : zY3toPUFfP
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 24 mai 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	428 843 130 R.C.S. Rennes
Date d'immatriculation	10/01/2000
Dénomination ou raison sociale	**HELLOWORK**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	168 672,00 Euros
Adresse du siège	2 Rue de la Mabilais 35000 Rennes
Activités principales	Annonces d'emploi sur internet. Activités de formation. Prestations de services aux entreprises... Domaine informatique télécommunications internet et systhèmes d'information en général et dès ressources humaines (début : 20.08.2002).
Durée de la personne morale	Jusqu'au 10/01/2099
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	ARMBRUSTER Jérome
Date et lieu de naissance	Le 10/03/1970 à Paris 18e Arrondissement (75)
Nationalité	Française
Domicile personnel	10 Rue Louis Labbé 35132 Vezin-le-Coquet

Président du conseil de surveillance - Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms	TRESCA Roland
Date et lieu de naissance	Le 25/02/1958 à Paris 15e Arrondissement (75)
Nationalité	Française
Domicile personnel	14 Rue de Bertrand 35000 Rennes

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms	GOURVENNEC Yves
Date et lieu de naissance	Le 07/04/1956 à Longeville-lès-Metz (57)
Nationalité	Française
Domicile personnel	26 Rue du Garros 29660 Carantec

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms	COUDURIER Edouard
Date et lieu de naissance	Le 23/01/1961 à Morlaix (29)
Nationalité	Française
Domicile personnel	11 Chemin du Penquer 29660 Carantec

Membre du conseil de surveillance

Nom, prénoms	FOURRIER Marc
Date et lieu de naissance	Le 20/12/1953 à Le Lude (72)
Nationalité	Française
Domicile personnel	54 Rue de Seine 75006 Paris 6e Arrondissement

Commissaire aux comptes titulaire

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
7 RUE PIERRE ABELARD
CS 43124
35031 RENNES CEDEX

N° de gestion 2000B00021

Nom, prénoms	TANGUY André
Domicile personnel ou adresse professionnelle	Boulevard Saint-Martin 29600 Saint-Martin-des-Champs

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	CABINET TANGUY
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Adresse	Bp 17336 Boulevard St-Martin Saint-Martin-des-Champs 29600 Morlaix
Immatriculation au RCS, numéro	379 167 067 RCS Brest

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 14329 du 22/07/2020	Opération de fusion à compter du 30/06/2020. Société(s) ayant participée(s) à l'opération : JOBIJOBA, SA à Conseil d'administration, 198 avenue du Haut Leveque 33600 PESSAC (RCS BORDEAUX 499 570 604)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	2 Rue de la Mabilais 35000 Rennes
Activité(s) exercée(s)	Annonces d'emploi sur internet. Activités de formation. Prestations de services aux entreprises... Domaine informatique télécommunications internet et systhèmes d'information en général et dès ressources humaines (début : 20.08.2002).
Date de commencement d'activité	01/01/2000
Origine du fonds ou de l'activité	Transfert
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Nantes
R.C.S. Lille Métropole
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Lyon
R.C.S. Paris

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention	Observations concernant l'établissement situé 20 rue Jules Vallès, Le Moulin du Comte 35000 Rennes : Observation depuis le 10/01/2000 : - ORIGINE DE L'ETABLISSEMENT : * DU 01.01.2000 AU 29.12.2000, RENNES 16 RUE FRAN- COIS MENEZ, CREATION, TRANSFERE. * DU 29.12.2000 AU 20.08.2002, RENNES 10 RUE DE LA SANTE, TRANSFERE.
- Mention du 10/01/2000	Historique des observations depuis le 10/01/2000 : - ANCIENS SIEGES SOCIAUX : * DU 01.01.2000 AU 29.12.2000, RENNES 16 RUE FRAN-SOIS MENEZ. * DU 29.12.2000 AU 20.08.2002, RENNES 10 RUE DE LA SANTE.
- Mention du 10/03/2014	Transfert de siège et de l'établissement principal dans le ressort du greffe. de Rennes, 20 rue Jules Vallès à Rennes, 2 rue de la Mabilais, le 24.01.2014
- Mention du 21/04/2016	Cette société est une SAS Unipersonnelle, à compter du 12.11.2015

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes
7 RUE PIERRE ABELARD
CS 43124
35031 RENNES CEDEX

N° de gestion 2000B00021

- Mention du 27/07/2016

Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination AFTERWELVE Forme juridique SASU Siège social 2 rue de la Mabilais - 35000 Rennes Rcs 509 897 070 RCS Rennes

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Annexe 2

Extrait Kbis de la Société Absorbée

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2013B00634

Code de vérification : zJhfQDN2or
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 21 mai 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	534 604 400 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation	11/01/2013
Transfert du	R.C.S. de Nanterre en date du 02/11/2012
Date d'immatriculation d'origine	14/09/2011
Dénomination ou raison sociale	**DIPLOMEO**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	45 424,00 EUROS
Adresse du siège	16 rue Saint-Marc 75002 Paris
Activités principales	Plateforme d'orientation et de mise en relation avec les écoles supérieures. Conseil en recrutement d'étudiants.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 14/09/2110
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	HELLOWORK
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Adresse	2 rue de la Mabilais 35000 Rennes
Immatriculation au RCS, numéro	428 843 130 Rennes

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	GRANT THORNTON
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	29 rue du Pont 92200 Neuilly Sur Seine
Immatriculation au RCS, numéro	632 013 843 Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	16 rue Saint-Marc 75002 Paris
Nom commercial	DIPLOMEO
Activité(s) exercée(s)	Plateforme d'orientation et de mise en relation avec les écoles supérieures. Conseil en recrutement d'étudiants.
Date de commencement d'activité	12/09/2011
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2013B00634

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 1 du 11/01/2013 LA SOCIETE NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITE A SON ANCIEN SIEGE

Le Greffier

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

FIN DE L'EXTRAIT

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Annexe 3

Comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2020

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

FEDEXPERT
Expertise Audit Conseil Gestion
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'ordre de Paris Ile de France

Tél. : 01 42 06 01 01
Fax : 01 42 06 01 11
E-mail : contact@fedexpert.com

Siège social : 6 Rue Yves Toudic 75010 Paris - SARL au capital de 11434 E – RCS PARIS B 424 448 140 – Code APE 741C - Membre de l'ordre N° 14 - 00925200 – Siret 424 448 140 00022

DIPLOMEO

S.A.S au capital de 45.424 €uros
Siège social : 16 Rue Saint Marc – 75002 PARIS
RCS PARIS 534 604 400

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2020

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Index

Bilan actif..... 1
Bilan passif..... 2
Compte de résultat première partie..... 3
Compte de résultat seconde partie..... 4
Annexe..... 5
Immobilisations..... 6
Amortissements..... 7
Provisions inscrites au bilan..... 8
Etat des échéances des créances et des dettes..... 9
Charges à payer..... 10
Charges et produits constatés d'avance..... 11
Composition du capital social..... 12

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

DIPLOMEO

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	716 358	574 955	141 403	210 273
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**716 358**	**574 955**	**141 403**	**210 273**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	118 394	78 299	40 095	58 074
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**118 394**	**78 299**	**40 095**	**58 074**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	65 733		65 733	64 941
TOTAL immobilisations financières :	**65 733**		**65 733**	**64 941**
ACTIF IMMOBILISÉ	**900 485**	**653 254**	**247 231**	**333 289**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 100		1 100	
Créances clients et comptes rattachés	1 335 801	80 098	1 255 702	689 448
Autres créances	734 348	3 300	731 047	341 905
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**2 071 249**	**83 399**	**1 987 850**	**1 031 353**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	210		210	210
Disponibilités	1 182 128		1 182 128	479 936
Charges constatées d'avance	34 689		34 689	
TOTAL disponibilités et divers :	**1 217 028**		**1 217 028**	**480 146**
ACTIF CIRCULANT	**3 288 276**	**83 399**	**3 204 878**	**1 511 499**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**4 188 761**	**736 653**	**3 452 109**	**1 844 788**

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Bilan Passif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

DIPLOMEO

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	45 424	45 424
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	492 603	492 603
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	9 132	9 132
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	168 271	124 031
Résultat de l'exercice	937 093	44 240
TOTAL situation nette :	**1 652 522**	**715 430**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	**1 652 522**	**715 430**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	360 000	400 000
Emprunts et dettes financières divers	489	489
TOTAL dettes financières :	**360 489**	**400 489**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	25 808	
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 796	180 438
Dettes fiscales et sociales	929 172	324 950
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 192	28 591
TOTAL dettes diverses :	**1 038 160**	**533 979**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	375 130	194 890
DETTES	**1 799 587**	**1 129 358**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**3 452 109**	**1 844 788**

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Compte de Résultat (Première Partie)

DIPLOMEO

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 617 228	8 197	4 625 425	2 881 059
Chiffres d'affaires nets	**4 617 228**	**8 197**	**4 625 425**	**2 881 059**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			70 772	28 819
Autres produits			154 729	59 841
PRODUITS D'EXPLOITATION			**4 850 926**	**2 969 719**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 383 415	975 375
TOTAL charges externes :			**1 383 415**	**975 375**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			57 952	38 863
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 475 466	1 292 037
Charges sociales			449 158	442 061
TOTAL charges de personnel :			**1 924 624**	**1 734 099**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			145 947	145 288
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			41 493	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**187 440**	**145 288**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			106	25 444
CHARGES D'EXPLOITATION			**3 553 537**	**2 919 069**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**1 297 389**	**50 650**

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DIPLOMEO

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**1 297 389**	**50 650**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	847	80
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	8	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	854	**81**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6 834	6 920
Différences négatives de change	179	71
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	7 012	**6 991**
RÉSULTAT FINANCIER	**(6 158)**	**(6 910)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**1 291 231**	**43 740**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	393	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	393	**500**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 980	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 980	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(1 586)**	**500**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	352 552	
TOTAL DES PRODUITS	**4 852 174**	**2 970 300**
TOTAL DES CHARGES	**3 915 081**	**2 926 060**
BÉNÉFICE OU PERTE	**937 093**	**44 240**

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Référentiel : règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales françaises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ***Immobilisations :***

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue :

- Programmes informatiques et sites internet	1 à 5 ans
- Matériel et outillage	3 à 5 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier	8 ans

- ***Frais de développement :***

Les frais de développement informatique de la plateforme internet DIPLOMEO et de l'application intranet sont inscrit à l'actif du bilan au poste « Concessions, brevets et droits similaires » pour leur coût d'acquisition brut.

Ils sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans pour les développements activés à compter de 2017 et sur 5 ans pour les frais de développement antérieurs.

- ***Coûts d'emprunt :***

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition des immobilisations.

- ***Créances :***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

- ***Chiffre d'affaires :***

Le chiffre d'affaires correspondant aux produits facturés forfaitairement et dont la durée de vie s'étale sur plusieurs semaines est comptabilisé prorata temporis.

Faits caractéristiques – Evénements significatifs - Autres informations

- **Effectifs (dirigeants compris – Hors stagiaires)**

Effectif moyen : 42 personnes

Effectif à la clôture : 46 personnes

- **Evénements postérieurs à la clôture**

Rien à signaler

- **Engagements hors bilan**

- Contrats de crédit bail : non significatif
- Indemnités de fin de carrière : non significatif

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Immobilisations

Période du 01/01/20 au 31/12/20

DIPLOMEO

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	659 790		56 569
TOTAL immobilisations incorporelles :	**659 790**		**56 569**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	33 858		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	82 007		2 569
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**115 865**		**2 569**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	64 941		815
TOTAL immobilisations financières :	**64 941**		**815**
TOTAL GÉNÉRAL	**840 596**		**59 953**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			716 358	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**716 358**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			33 858	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		40	84 536	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		**40**	**118 394**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		24	65 733	
TOTAL immobilisations financières :		**24**	**65 733**	
TOTAL GÉNÉRAL		**64**	**900 485**	

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Amortissements

DIPLOMEO

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	449 516	125 439		574 955
TOTAL immobilisations incorporelles :	**449 516**	**125 439**		**574 955**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	7 045	3 386		10 431
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	50 746	17 122		67 868
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**57 791**	**20 508**		**78 299**
TOTAL GÉNÉRAL	**507 307**	**145 947**		**653 254**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	125 439		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**125 439**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	3 386		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 122		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	**20 508**		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	**145 947**		

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Provisions Inscrites au Bilan

DIPLOMEO

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	39 813	40 286		80 098
Autres provisions pour dépréciation	2 093	1 208		3 300
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	**41 905**	**41 493**		**83 399**
TOTAL GÉNÉRAL	**41 905**	**41 493**		**83 399**

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

État des Échéances des Créances et Dettes

DIPLOMEO

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	65 733		65 733
TOTAL de l'actif immobilisé :	**65 733**		**65 733**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	96 118		96 118
Autres créances clients	1 239 683	1 239 683	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	5 237	5 237	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120	120	
État - Impôts sur les bénéfices	1 800	1 800	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	11 445	11 445	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 529	15 529	
État - Divers			
Groupe et associés	700 000	700 000	
Débiteurs divers	217	217	
TOTAL de l'actif circulant :	**2 070 148**	**1 974 030**	**96 118**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	34 689	34 689	
TOTAL GÉNÉRAL	**2 170 570**	**2 008 720**	**161 851**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	360 000	80 000	280 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	106 796	106 796		
Personnel et comptes rattachés	159 781	159 781		
Sécurité sociale et autres organismes	90 834	90 834		
Impôts sur les bénéfices	352 552	352 552		
Taxe sur la valeur ajoutée	304 132	304 132		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 873	21 873		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	489	489		
Autres dettes	2 192	2 192		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	375 130	375 130		
TOTAL GÉNÉRAL	**1 773 779**	**1 493 779**	**280 000**	

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Charges à Payer

DIPLOMEO

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 387
Dettes fiscales et sociales	124 383
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**204 771**

FACTURES A RECEVOIR 80.387
PRIMES A PAYER 35.404
PROVISION POUR CONGES A PAYER 44.222
CHARGES PATRONALES SUR CONGES A PAYER 15.154
CHARGES PATRONALES SUR PRIME A PAYER 12.976
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES A PAYER 16.656
TAXE APPRENTISSAGE < 29 >

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Charges et Produits Constatés d'Avance

DIPLOMEO

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	34 689	375 130
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**34 689**	**375 130**

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE : CUT-OFF VENTES 375.130
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 34.689

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Composition du Capital Social

DIPLOMEO

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	45424	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	45424	1

© Sage

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Annexe 4
Méthodes d'évaluation utilisées

En application des articles 710-1 et suivants du Plan Comptable Général et ainsi qu'il est rappelé à l'article 6 du projet de traité de fusion, les éléments de patrimoine transmis à titre de fusion par la Société Absorbée ont été évalués aux fins de leur comptabilisation chez la Société Absorbante sur la base de leurs valeurs nettes comptables telles qu'elles ressortent de la situation comptable de la Société Absorbée au 1er janvier 2021, soit un actif net apporté de 1.652.522 €.

En effet, aux termes des articles 710-1 et suivants du Plan Comptable Général, l'opération de restructuration envisagée impliquant des sociétés sous contrôle commun et se traduisant par l'absence de modification de pouvoir de contrôle, l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs apportés par la Société Absorbée à la Société Absorbante, doivent être évalués à la valeur nette comptable.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Annexe 5

Liste des engagements hors bilan contractés par la Société Absorbée

- Contrats de crédit-bail conclus avec CM-CIC Leasing portant sur du matériel informatique et téléphonique dont les numéros de contrat sont les suivants :

 - CD6513600 ;
 - CF9346600 ;
 - CM2025600 ;
 - CO2687600 ;
 - CO8430600.

- Contrats de crédit-bail conclus avec Viaxel portant chacun sur un véhicule à deux roues dont les numéros de contrat sont les suivants :

 - 61303796627 ;
 - 61303801082.

 Ces deux contrats de crédit-bail conclus avec Viaxel ont vocation à être cédés par la Société Absorbée d'ici le 30 juin 2021.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Annexe 6

Etat des privilèges et nantissements de la Société Absorbée délivré par le greffe du Tribunal de commerce de Paris

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

DÉBITEURS

Imprimer

DIPLOMEO
534 604 400
R.C.S. PARIS

Adresse : 16 R SAINT-MARC 75002 PARIS
Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	21/05/2021	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	21/05/2021	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	21/05/2021	-
Protêts	Néant	21/05/2021	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	21/05/2021	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	21/05/2021	-
Déclarations de créances	Néant	21/05/2021	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière Masquer le détail	2	21/05/2021	-

Inscription du 10 décembre 2018 Numéro 19867

Montant de la créance : 3 332,00 EUR
Au profit de : CA Consumer Finance département VIAXEL LEASE
R DU BOIS SAUVAGE 91038 EVRY CEDEX
Biens concernés : YAMAHA. 125 2017 RLCSED51000005956

Inscription du 10 décembre 2018 Numéro 19868

Montant de la créance : 3 492,00 EUR
Au profit de : CA Consumer Finance département VIAXEL LEASE
R DU BOIS SAUVAGE 91038 EVRY CEDEX
Biens concernés : YAMAHA. 125 2017 RLCSED51000005948

Publicité de contrats de location	Néant	21/05/2021	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	21/05/2021	-
Gage des stocks	Néant	25/05/2021	-
Warrants	Néant	21/05/2021	-

Prêts et délais	Néant	21/05/2021	-
Biens inaliénables	Néant	21/05/2021	-

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020.

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

Annexe 7
Liste des marques et noms de domaine de la Société Absorbée

Marques

Marque	Numéro enregistrement	Date de dépôt	Classes	Type	Territoire
DIPLOMEO	3850618	02/08/2011	35, 38 et 41	Verbale	France

Noms de domaine

diplomeo-static.com
diplomeo.ch
diplomeo.co
diplomeo.co.uk
diplomeo.com
diplomeo.eu
diplomeo.fr
diplomeo.in
diplomeo.net
diplomeo.org
diplomeo.com
ecoles-de-management.fr
ecoles-en-alternance.com
diplomeo.lu
ecoles-superieures.fr
ecole-a-distance.fr
ecoles-a-distance.fr
ecoles-osteopathie.com
devenir-osteo.com
ecoles-de-comptabilite.fr
ecoles-de-communication.fr
formation-en-informatique.fr
ecoles-architecture.com
grandes-ecoles-de-commerce.fr
devenir-osteopathe.eu
bts-distance.com
mastere.fr
ecole-a-distance.com
prepa-manaa.com
ecoles-de-secretaire-medicale.fr
bts-distance.fr
ecole-a-distance.fr
ecoles-comptabilite.com
mastere-specialise.com
ecoles-apres-bac.com
apb.school
ecoles-de-design.fr
ecoles-de-comptabilite.com
ecoles-de-journalisme.com
devenir-osteopathe.fr
bts-a-distance.com
ecoles-de-commerce.com
mastere-specialise-finance.com
formation-rh.fr
grandes-ecoles-ingenieurs.fr
ecoles-de-journalisme.fr
brevet-de-technicien-superieur.fr
devenir-osteo.fr
ecoles-osteopathie.com
ecoles-comptabilite.fr
ecoles-de-graphisme.com
diplomeo.it
ecoles-de-graphisme.fr
bts-a-distance.fr
mastere-specialise.fr
master-of-sciences.fr
ecole-de-commerce.fr
ma-note-au-bac.com
grandes-ecoles-ingenieurs.com
ecoles-commerce.com
ecoles-osteopathie.fr
ecoles-a-distance.com
classe-prepa.fr
ecoles-de-sante.fr
petite-enfance.eu
ecoles-de-secretaire-medicale.com
bts-a-distance.fr
formations-a-distance.com

DocuSign Envelope ID: 536910D7-8B3A-4BCF-BEB3-4D0626D464CD

ecole-osteopathie.com
ecoles-de-rh.fr
ecoles-de-communication.com
ecoles-immobilier.fr
ecoles-bts.com
ecoles-bts.fr
ecoles-art.com
ecoles-de-rh.com
parcoursup-guide.fr
ecole-a-distance.com
ecoles-a-distance.fr
ecoles-a-distance.com
diplomeo.be
ecoles-de-management.com
ecoles-de-sante.com
classe-prepa.com
ecoles-en-alternance.fr
prepa-manaa.fr
diplomeo.es
ecoles-hoteliere.fr
formations-en-informatique.fr
ecoles-ingenieurs.fr
pitchyourschool.com
brevet-de-technicien-superieur.com
ecoles-architecture.fr
formations-a-distance.fr
formation-web.fr
ecoles-art.fr
mastere-specialise-finance.fr
ecoles-de-commerce.fr
ecoles-de-design.com
mastere.com
grandes-ecoles-de-commerce.com
ecoles-immobilier.com
ecoles-apres-bac.fr